

RAPPORT ANNUEL

2004 - 2005

**COMITÉ CONSULTATIF POUR
L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES**

KAWIISHUWAITEKWA ISTCHEE WIISHUWEWIN

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Comité à l'adresse suivante :

www.ccebj-jbace.ca

On peut également obtenir un exemplaire en communiquant avec le secrétariat :

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
383, rue Saint-Jacques, bureau C-220
Montréal (Québec) H2Y 1N9

 (514) 286-4400

 (514) 284-0039

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN
ISSN

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux ministres de l'environnement et au Grand Chef	iii
MOT DU PRÉSIDENT	v
MANDAT DU CCEBJ	3
ACTIVITÉS DU CCEBJ EN 2004-2005	5
1. Gestion durable des matières résiduelles.....	5
<i>a. Élaboration d'outils d'information</i>	5
<i>b. Récupération</i>	5
2. Processus d'évaluation et d'examen	6
<i>a. Étude du processus applicable en terres de catégorie I</i>	6
<i>b. Pouvoir d'assignation</i>	6
3. Gestion durable de la forêt	7
<i>a. Mandat</i>	7
<i>b. Calculs de possibilité</i>	7
<i>c. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier</i>	7
4. Préparation du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP)	8
5. Qualité de l'eau	8
6. Présentation sur les projets hydroélectriques	9
7. Présentation sur les études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)	9
8. Consultation sur le Plan de développement durable	9
9. Plan stratégique.....	10
10. Communications	11
CONCLUSION	11

ANNEXE 1 – COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ	13
ANNEXE 2 – ORIENTATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE.....	16
ANNEXE 3 – ÉTATS FINANCIERS	17
ANNEXE 4 – COMPOSITION, RÉUNIONS ET PROJETS ÉTUDIÉS PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV)	26
ANNEXE 5 – TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV) ET AU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX)	30
ANNEXE 6 – TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL	33

Le 21 juin 2005

Monsieur Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement du Canada

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs

Monsieur Ted Moses
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Demers', written in a cursive style.

Guy Demers

MOT DU PRÉSIDENT

Considérant le rôle important du CCEBJ à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux de la Baie-James, c'est avec grand enthousiasme que j'ai accepté de présider ce comité. Par sa fonction de «forum de discussion» pour les trois parties signataires de la Convention, le CCEBJ est forcément un lieu d'échange d'expertise et d'opinions. Bien que les positions respectives des parties compliquent parfois l'atteinte de consensus, je suis convaincu que les membres peuvent s'entendre quant à des critères reconnus de protection de l'environnement, de la santé et du milieu social. À titre de président, j'ai prôné cette approche; à titre de membre pour la prochaine année, je continuerai d'y travailler dans le meilleur esprit de collaboration.

Par ailleurs, il faut reconnaître que l'efficacité du CCEBJ dépend en bonne partie de la qualité de l'information transmise par les organismes gouvernementaux. À cet égard, je crois que les membres ont un rôle à jouer auprès de la partie qui les a nommés. Pour ma part, j'entends travailler afin d'améliorer la diffusion de l'information au CCEBJ par les ministères québécois.

Enfin, j'aimerais remercier les membres du CCEBJ et le personnel du secrétariat pour l'accueil et le soutien qu'ils m'ont accordés. La poursuite du travail amorcé en 2004-2005 est garante du dévouement déjà constaté.

Le président,



Guy Demers

Le 21 juin 2005

**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES**

KAWIISHUWAITEKWA ISTCHEE WIISHUWEWIN

MANDAT DU CCEBJ

Dans le cadre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a pour rôle de conseiller les gouvernements¹ quant à l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social. À cet égard, les gouvernements doivent consulter le CCEBJ quant aux projets de lois, de règlements, de politiques ou d'autres mesures pouvant affecter ce régime, y compris les règlements sur l'utilisation des terres. Le CCEBJ peut recommander des modifications afin de rendre ces projets compatibles avec les dispositions du chapitre 22 énonçant les principes directeurs du régime auxquels les gouvernements et les comités concernés doivent accorder une attention particulière. Nous y retrouvons, entre autres, les mécanismes de participation des Cris au régime ainsi que la protection des droits et des garanties établis en leur faveur en vertu du régime de chasse, de pêche et de piégeage de la CBJNQ.

Le CCEBJ assure la surveillance administrative du Comité d'évaluation (COMEV – Voir l'annexe 4). Ce dernier peut recommander, pour un projet de développement, l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions prévu par le régime de protection de l'environnement et du milieu social. Le cas échéant, le COMEV émet, à l'intention du promoteur, des directives visant à cerner la portée et l'envergure de l'évaluation et de l'examen du projet. Le processus vise à réduire les effets indésirables du développement sur la population autochtone et sur les ressources fauniques (CBJNQ; alinéa 22.2.2b).

Le Comité met à la disposition des organismes représentant les Cris les données de source gouvernementale. En outre, le CCEBJ informe de ses décisions les gouvernements, les sociétés d'État oeuvrant sur le Territoire et les comités créés en vertu de la CBJNQ. Enfin, le CCEBJ présente un rapport annuel de ses activités au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui le transmet à l'Assemblée nationale.

¹ Le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, l'Administration régionale crie ou les conseils des Premières nations cries.

ACTIVITÉS DU CCEBJ EN 2004-2005

Le CCEBJ a poursuivi la réalisation de son mandat consistant à commenter les projets de loi, de règlement ou de politique pouvant affecter l'environnement ou la société du Territoire. En outre, le Comité a entrepris l'étude d'un volet du processus d'évaluation et d'examen des impacts de projet.

En parallèle, les membres ont préparé un plan stratégique qui, en ciblant des enjeux prioritaires, devrait permettre au CCEBJ d'agir plus efficacement.

1. Gestion durable des matières résiduelles

En 2003-2004, le CCEBJ avait entrepris des démarches auprès de l'organisme Recyc-Québec afin de le sensibiliser à la nécessité d'étendre l'application de certains programmes de récupération au nord du 49^{ième} parallèle, notamment en ce qui concerne les pneus et les peintures. À l'automne 2004, cela a mené à une première initiative de collecte des pneus. Il reste cependant beaucoup à faire pour assurer la récurrence de ce programme et la mise en œuvre des autres programmes.

En 2004-2005, le Comité a orienté ses efforts vers la création d'outils susceptibles de faciliter la gestion intégrée des matières résiduelles.

a. *Élaboration d'outils d'information*

Dans le cadre d'un stage, un étudiant de l'UQAM a confectionné un Répertoire des recycleurs pour le Territoire². Outre les entreprises de recyclage ou de récupération pouvant desservir la Baie-James, le répertoire comprend les entreprises de transport et les manufacturiers d'équipement de recyclage.

Afin de joindre les partenaires du milieu scolaire, le stagiaire a également conçu un Répertoire des sites Internet éducationnels en matière de gestion des matières résiduelles. Cet outil a pour but d'accroître la sensibilité des communautés locales aux enjeux de la gestion des matières résiduelles. Le répertoire est conçu pour une clientèle diverse allant des enseignants, aux élèves et aux gestionnaires des gouvernements locaux.

b. *Récupération*

À l'automne 2004, un récupérateur de pneus dépêché sur le Territoire, en coordination avec Recyc-Québec et l'Administration régionale crie (ARC), a cueilli une partie des pneus entreposés dans huit communautés crie. Par ailleurs, en raison d'une conjoncture favorable sur le marché du fer et d'une initiative concertée des administrateurs crie en environnement, une entreprise de Val-d'Or s'est rendue dans plusieurs communautés afin d'y prélever les carcasses d'automobiles. Il reste cependant à

² Disponible sur le site Internet du CCEBJ sous la rubrique «Publications» : www.ccebj-jbace.ca

assurer la pérennité de telles initiatives. Pour ce faire le CCEBJ invite d'éventuels partenaires à le contacter.

Lors de la rencontre avec le ministre de l'Environnement du Québec, en septembre 2004, les membres du CCEBJ ont rappelé, par ailleurs, la nécessité de rendre la réglementation plus flexible afin que les programmes de recyclage, et le soutien financier y afférent, soient appliqués à la Baie-James.

2. Processus d'évaluation et d'examen

Le mandat du CCEBJ prévoit l'étude du processus d'évaluation et d'examen des impacts de projets. Cette année, le Comité a d'abord porté son attention sur le processus applicable en terres de catégorie I³. Par ailleurs, des démarches de suivi concernant le pouvoir d'assignation des comités d'évaluation ou d'examen, lors d'audiences publiques, ont permis d'obtenir des clarifications de la part des administrateurs du processus.

a. Étude du processus applicable en terres de catégorie I

Le CCEBJ a confié à une firme le mandat de mener une étude sur la qualité de l'application du processus d'évaluation et d'examen des projets en terres de catégorie I. Des interviews avec près d'une

quarantaine de personnes impliquées dans l'évaluation environnementale et sociale de projets ont été menées: il s'agit de promoteurs, de bailleurs de fonds, d'ingénieurs-conseil, de consultants en environnement, de conseillers à l'ARC, d'administrateurs locaux en environnement (ALE) et de membres des comités d'évaluation ou d'examen.

Les commentaires présentés en entrevues serviront à formuler des recommandations autour des cinq thèmes suivants :

- la coordination des processus
- les contraintes liées au cycle financier des projets
- la planification des projets dans les communautés
- le rôle de l'administrateur local en environnement (ALE)
- le contenu des études environnementales.

Le CCEBJ analysera les conclusions du rapport final, attendu en mai 2005, afin de présenter des recommandations aux parties signataires de la CBJNQ.

b. Pouvoir d'assignation

En 2003, le CCEBJ avait questionné les administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ concernant le pouvoir d'assignation des comités d'évaluation ou d'examen. La question avait d'abord été soulevée par des participants aux audiences publiques sur la directive pour l'étude d'impacts du projet hydroélectrique Eastmain 1-A/dérivation Rupert.

À l'automne 2004, les administrateurs ont fourni leurs réponses respectives.

³ Il s'agit de la catégorie de terres mises de côté à l'usage exclusif des Cris de la Baie James.

En substance, celles-ci excluent la possibilité, pour les comités, d'assigner des personnes ou des documents dans le cadre d'audiences : la CBJNQ n'attribuerait pas de tels pouvoirs. Toutefois, la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen repose notamment sur la collaboration du promoteur. À défaut d'avoir en main l'ensemble des documents pertinents, l'administrateur peut différer l'autorisation du projet.

3. Gestion durable de la forêt

Depuis la mise en œuvre du régime forestier adapté de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC, dite «Paix des Braves» - 2002), des organismes voués aux questions forestières sont aussi mandatés pour commenter et examiner entre autres les plans d'aménagement forestier. Soucieux d'éviter les doublons, le Comité explore actuellement des façons de faire qui favoriseraient l'arrimage des activités avec ces nouveaux organismes tout en s'acquittant de son mandat.

En vertu de l'alinéa 22.3.34 de la CBJNQ, le CCEBJ doit toujours intervenir, notamment sur les questions de politiques forestières. Ce fut le cas concernant les objectifs de protection et de mise en valeur ou le report du dépôt des calculs de possibilité forestière.

a. Mandat

Afin de mieux cibler son rôle en foresterie à la lumière de la mise en œuvre de l'ENRQC, le CCEBJ entend axer davantage son implication dans les domaines de l'utilisation des terres, des savoirs écologiques, de la surveillance législative et de la biodiversité.

En ce qui concerne l'examen des plans d'aménagement forestier, les membres souhaitent proposer un protocole d'entente au Conseil Cris-Québec afin d'établir une certaine complémentarité.

b. Calculs de possibilité

Au printemps 2004, M. Michel Bordeleau, Sous-ministre associé à Forêt Québec, a sollicité l'avis du CCEBJ concernant une proposition de report du dépôt des calculs de possibilité forestière. Selon M. Bordeleau, l'incertitude entourant un indice servant aux calculs de possibilité rendait ce report souhaitable.

Le CCEBJ a accordé son soutien à toute mesure visant à réviser les calculs à la lumière de données plus fiables sur la dynamique forestière. En outre, le Comité présumait que la révision conduirait à une baisse de la possibilité forestière, ce que M. Bordeleau a confirmé.

c. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier

À l'automne 2003, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a proposé un

ensemble d'objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) à intégrer aux plans d'aménagement forestier de la période 2008-2013.

Les membres ont d'abord rappelé les principes de la CBJNQ qui ont guidé l'intervention du CCEBJ en matière de foresterie, notamment la protection des milieux physique et biologique ainsi que la protection des autochtones, de leurs communautés et de leur économie.

Le CCEBJ a accueilli favorablement les objectifs ayant trait à la réduction de l'orniérage, au maintien des superficies productives ainsi qu'à la protection des habitats fauniques et des forêts mûres ou surannées. Toutefois, le Comité a attiré l'attention du MRNFP sur la consultation, menée par l'Administration régionale crie (ARC) et la Forêt modèle crie de Waswanipi (FMCW), qui a permis la formulation d'objectifs supplémentaires à l'égard des retombées économiques, du maintien du mode de vie traditionnel et d'une participation accrue à la gestion de la forêt.

En mars 2005, le ministre Pierre Corbeil donnait un écho favorable à ces commentaires en publiant onze objectifs définitifs, dont celui-ci : «Maintenir ou améliorer l'habitat d'espèces fauniques importantes pour les Cris et faciliter l'harmonisation des diverses utilisations du territoire». Cet objectif répond aux intérêts avancés par l'ARC et la FMCW.

4. Préparation du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP)

En 2003, le MRNFP a confié à chacune de ses directions régionales le mandat de préparer un PRDTP. Il s'agit essentiellement d'orientations concernant l'attribution de droits fonciers, notamment les baux de villégiature.

Comme la consultation des partenaires de la Baie-James en vue de l'élaboration d'un PRDTP s'avère plus longue que prévue, la direction régionale du MRNFP a adopté, en février 2005, des mesures transitoires afin d'atténuer les irritants découlant de la situation actuelle. Ces mesures interdisent l'attribution de nouveaux baux dans des zones désignées, notamment les terres de catégorie II, les sites d'intérêt délimités en vertu du régime forestier de l'ENRQC et les projets d'aires protégées.

Le CCEBJ a salué cette initiative tout en rappelant l'importance, en vue de l'élaboration du PRDTP, de fournir des données fiables concernant la localisation des baux de villégiature et des camps illégaux sur le Territoire.

5. Qualité de l'eau

En mai 2004, le CCEBJ a confirmé auprès des Premières nations cries⁴, par lettre, que les administrations locales disposaient d'un pouvoir de

⁴ À la demande du Chef de la Nation naskapie, également assujettie à la Loi sur les Cris et les Naskapis (du Québec), la même information lui a été acheminée.

réglementation en matière de qualité de l'eau potable.

mercure élevé de même que de sites de pêche alternatifs.

6. Présentation sur les projets hydroélectriques

En septembre 2004, des représentants d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ont fait le point concernant les travaux du projet Eastmain 1. Leur présentation portait également sur l'étude d'impacts pour l'avant-projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert.

À ce moment, 2500 travailleurs s'affairaient à la construction des trois groupes turbine-alternateur du projet Eastmain 1 et à l'excavation des sites du barrage et des digues. Des travaux visaient également les mesures d'atténuation, dont le contrôle des activités de chasse et de pêche des travailleurs, la reforestation des espaces dénudés et le déboisement des zones à enlever, ceci afin de faciliter la navigation sur le réservoir après la mise en service, prévue en 2007.

Quant à l'avant-projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert, il serait réalisé dans le respect des ententes déjà conclues avec les Cris, notamment en regard des niveaux du lac Sakami et de la rivière La Grande. Par ailleurs, des consultations ont été menées auprès de trappeurs cris afin que le débit réduit de la rivière Rupert correspondent aux périodes de crue et d'étiage : ceci assurerait le maintien d'un niveau d'eau minimal durant les périodes de fraie. Enfin, les maîtres de trappe seraient informés des zones aquatiques présentant un taux de

7. Présentation sur les études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)

En avril 2004, une représentante d'Environnement Canada a présenté un rapport d'étape sur la mise en œuvre des études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE). Celles-ci visent à évaluer l'impact des opérations minières sur les habitats aquatiques.

Sur le Territoire de la Baie-James, des études concernant cinq sites miniers devront être déposées d'ici la fin de 2006. Outre le respect des seuils établis par le Règlement sur les effluents des mines de métaux et la Directive 019 (du Québec), Environnement Canada invite les entreprises à consulter les populations concernées afin d'établir des niveaux socialement acceptables d'effluent. Environnement Canada a invité le CCEBJ à consulter les plans lorsqu'ils seront déposés par les entreprises minières et à commenter au besoin.

8. Consultation sur le Plan de développement durable

En novembre 2004, le ministre de l'Environnement du Québec présentait le Plan de développement durable. Ce Plan comprend, entre autres, un avant-projet de loi qui établirait un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. Le Plan propose une révision des normes, des

politiques, et des programmes à la lumière de considérations sociales et environnementales. En outre, un commissaire spécial veillerait à la mise en œuvre des stratégies de développement durable des ministères, agences et organismes gouvernementaux.

En février 2005, le CCEBJ a rappelé, par la voie d'un avis préliminaire, que le développement durable se trouvait déjà inscrit dans les principes du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. Par ailleurs, les membres voyaient d'un bon œil l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux dans les normes, politiques et programmes. En de nombreuses occasions, par le passé, le CCEBJ a signalé l'omission de cette démarche.

Un mémoire plus étoffé à cet égard sera présenté par le CCEBJ lors de la consultation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à la Baie-James, en mai 2005.

9. Plan stratégique

Un travail important a été réalisé afin de cibler les axes prioritaires d'intervention du CCEBJ au cours des deux prochaines années.

Le CCEBJ entend d'abord entreprendre la mise à jour du processus d'évaluation et d'examen des projets. Les listes de projets assujettis ou non, le processus de consultation, le suivi post-projet et la coordination des processus feraient notamment l'objet

d'une attention particulière. Ces travaux seront entrepris dans le même esprit que celui qui guide l'étude du processus applicable en terres de catégorie 1 : il s'agit d'en identifier les forces et les faiblesses afin de proposer des scénarios d'amélioration aux parties signataires de la CBJNQ.

Le développement durable du Territoire constitue un autre axe important. Dans ce domaine, le CCEBJ rappelle la nécessité de mieux coordonner les diverses initiatives de planification territoriale. Entre autres, les membres invitent le gouvernement du Québec à étudier l'opportunité d'appliquer l'évaluation environnementale stratégique⁵ : celle-ci permettrait une meilleure intégration des facteurs économiques, sociaux et environnementaux au sein des politiques, des plans et des programmes.

Enfin, le Comité entend accorder une attention particulière à la gestion durable des matières résiduelles. Ce champ d'intervention comprend deux volets : d'abord, des démarches visant à rendre les programmes de recyclage accessibles aux communautés cibles de la Baie-James. Ensuite, une collaboration offerte sur le terrain afin de faciliter la mise en œuvre de tels programmes.

⁵ En septembre 2004, un représentant du ministère de l'Environnement du Québec, a fait une présentation au CCEBJ concernant l'évaluation environnementale stratégique.

10. Communications

Le contenu du site Internet du CCEBJ, en ligne depuis juin 2004, a été complété durant l'année. On y trouve notamment l'information concernant le Comité et son rôle ainsi qu'une recension mensuelle de projets et d'événements ayant trait à l'environnement ou les communautés de la Baie-James («Bulletin du CCEBJ»). Une section réservée aux membres permet également un accès rapide aux documents les plus récents.

En outre, le secrétariat a procédé à la numérisation des comptes rendus, commentaires, mémoires et rapports annuels présentés par le CCEBJ depuis 1978. Disponible sur un CD-Rom, cette documentation peut être consultée à l'aide d'un outil de recherche.

de structurer davantage les activités du Comité en identifiant au préalable les domaines prioritaires d'intervention.

La mise en œuvre de ces outils de planification facilitera l'implication soutenue du CCEBJ, en 2005-2006, notamment dans l'étude du processus d'évaluation et d'examen et le soutien au recyclage des matières résiduelles sur le Territoire.

CONCLUSION

Le processus d'évaluation et d'examen applicable en terres de catégorie 1, la gestion durable des matières résiduelles ainsi que des mesures affectant la gestion de la forêt ou du Territoire ont retenu l'attention des membres du CCEBJ en 2004-2005. À travers ses interventions, le Comité veut assurer la prise en compte des particularités géographiques et culturelles du Territoire de la Baie-James.

Par ailleurs, le CCEBJ a entrepris d'améliorer son efficacité en s'engageant dans un processus de planification stratégique. Ceci a permis

ANNEXE 1

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

A. Composition du CCEBJ

Membres nommés par l'Administration régionale crie (ARC) :

Glen Cooper, ARC

George L. Diamond, Commission crie de la Santé et des Services sociaux

Ginette Lajoie, ARC

Diom Romeo Saganash, ARC (président jusqu'au 2 décembre 2004)

Membres nommés par le gouvernement du Canada :

Michel Blondin, Affaires indiennes et du Nord Canada (jusqu'au 26 août 2004)

François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale (à compter du 31 mai 2004)

Jean Comtois, Environnement Canada (jusqu'au 30 août 2004)

Claude Langlois, Défense Nationale, Canada

Chantal Leblanc-Bélanger, Affaires indiennes et du Nord Canada (à compter du 26 août 2004)

Gilles H. Tremblay, Pêches et Océans (à compter du 30 août 2004)

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Guy Demers, ministère de l'Environnement (à compter du 2 décembre 2004 - président)

Marian Fournier, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, secteur Forêt

Carole Garceau, ministère de l'Éducation (jusqu'au 2 décembre 2004)

Pierre Moses, Municipalité de la Baie-James

Denis Vandal, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,
secteur Faune

Membre d'office du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage :

Gilles Harvey, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

B. Composition des sous-comités

Le Comité administratif

François Boulanger, Canada
Ginette Lajoie, ARC
Denis Vandal, Québec

Le Sous-comité du plan stratégique

Ginette Lajoie, ARC
Pierre Moses, Québec
Gilles H. Tremblay, Canada

Le Sous-comité sur le processus d'évaluation et d'examen des projets en terres de catégorie I

François Boulanger, Canada
Ginette Lajoie, ARC
Pierre Moses, Québec
Benoît Taillon, président du Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud)

Le Sous-comité sur la forêt

Marian Fournier, Québec
Chantal Leblanc-Bélanger, Canada
Diom Romeo Saganash, ARC

C. Secrétariat

Louise Bélanger, agente de secrétariat
Marc Jetten, secrétaire exécutif
Romain Rosant, stagiaire

D. Réunions du CCEBJ

En 2004-2005, les quatre réunions ont eu lieu au secrétariat du CCEBJ à Montréal :

136^e réunion	le 7 avril 2004;
137^e réunion	le 2 septembre 2004;
138^e réunion	le 30 novembre 2004;
139^e réunion	le 25 janvier 2005.

ANNEXE 2

ORIENTATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE (2005-2007)

<i>Enjeu</i>	<i>Orientations</i>
<p>PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS DE PROJETS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les listes de projets assujettis au processus ou exemptés conformément aux alinéas 22.5.1 et 22.5.2 de la CBJNQ. • Élaborer un modèle de consultation plus adapté aux communautés du Territoire conventionné. • Favoriser l'intégration des savoirs traditionnels autochtones à l'évaluation environnementale et sociale. • Étudier la pertinence des mécanismes actuels de suivi des projets après leur construction. • Favoriser l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale, notamment en fonction des dispositions prévues dans la CBJNQ.
<p>DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'intégration et la coordination des différentes démarches d'aménagement du Territoire. • Examiner la pertinence de tenir compte des considérations environnementales et sociales par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) des politiques, plans et programmes.
<p>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préconiser un cadre réglementaire adapté à la Baie-James et favorisant la gestion durable. • Promouvoir l'établissement de programmes de recyclage, de récupération et de ré-emploi.
<p>FORESTERIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier la portée du rôle et du mandat du CCEBJ dans le contexte de la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC, dite «Paix des Braves»). • Favoriser la collaboration avec les nouvelles instances de l'ENRQC.
<p>QUALITÉ DE L'EAU POTABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les gouvernements locaux à l'importance de promouvoir l'application de normes ou de standards appropriés pour la santé publique.

ANNEXE 3

ÉTATS FINANCIERS

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

AU 31 MARS 2005

Rapport de mission d'examen	1
Bilan	2
État des activités financières	3
État du surplus accumulé	4
Notes complémentaires	5 - 7
Renseignements complémentaires Dépenses d'exploitation	ANNEXE A

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres du
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

Nous avons procédé à l'examen du bilan du COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES au 31 mars 2005, ainsi que des états des activités financières et du surplus accumulé de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en ayant recours à des traitements différentiels dont peuvent se prévaloir les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes, comme il est décrit à la Note 2 afférente aux états financiers. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



RUEL GIROUX DORION
comptables agréés

Victoriaville,
le 20 mai 2005.

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES**BILAN
AU 31 MARS 2005
(Non vérifié)**

	2005	2004
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	42 468 \$	49 540 \$
Débiteurs (note 4)	7 661	8 448
Frais payés d'avance	<u>2 454</u>	<u>459</u>
	52 583	58 447
PLACEMENTS (note 5)	452 062	401 138
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>11 746</u>	<u>10 492</u>
	516 391 \$	470 077 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 7)	62 947 \$	91 954 \$
AVOIR DU COMITÉ		
Surplus accumulé	<u>453 444</u>	<u>378 123</u>
	516 391 \$	470 077 \$
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 8)		

SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR

 administrateur

RUEL GIROUX DORION
comptables agréés

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

(Non vérifié)

	2005	2004
REVENUS		
Subvention	251 000 \$	252 593 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE A)	<u>185 815</u>	<u>159 637</u>
SURPLUS DE FONCTIONNEMENT	<u>65 185</u>	<u>92 956</u>
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Revenus d'intérêts	8 543	1 485
Autres revenus	<u>1 593</u>	<u>4 851</u>
	<u>10 136</u>	<u>6 336</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>75 321 \$</u>	<u>99 292 \$</u>

RUEL GIROUX DORION
comptables agréés

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005
(Non vérifié)

	NON AFFECTÉ	AFFECTÉ AU FONDS D'ÉTUDE EN FORESTERIE	AFFECTÉ AU FONDS DE REVISION DU CHAPITRE 22 DE LA CBJNQ	2005 TOTAL	2004 TOTAL
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	220 935 \$	107 188 \$	50 000 \$	378 123 \$	278 831 \$
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>75 321</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>75 321</u>	<u>99 292</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>296 256 \$</u>	<u>107 188 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	<u>453 444 \$</u>	<u>378 123 \$</u>

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(Non vérifié)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été institué en vertu du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et en vertu du chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2). La principale activité de cet organisme est d'étudier et surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Information différentielle

L'organisme a choisi, avec le consentement unanime de ses membres, d'établir ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, en appliquant les traitements différentiels décrits ci-dessous auxquels peuvent avoir recours les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes:

Instruments financiers

L'organisme a choisi de ne pas fournir d'informations sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers lorsque celle-ci ne peut être déterminée facilement. La juste valeur des autres actifs et passifs a été déterminée comme suit:

La juste valeur de l'encaisse, des sommes à recevoir, des effets à payer, des emprunts bancaires, des frais courus, est équivalente à la valeur comptable étant donné leur échéance.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux suivants:

Mobilier et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel informatique	Solde dégressif	30%

3. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(Non vérifié)

4. DÉBITEURS	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Dépôt à recevoir	- \$	365 \$
Taxes	5 038	8 083
Avance au CCCPP	<u>2 623</u>	<u>-</u>
	7 661 \$	8 448 \$

5. PLACEMENTS

Dépôt à terme, 2.6%, échu en mai 2004	- \$	111 000 \$
Dépôt à terme, 1.8%, échu en avril 2004	-	50 000
Dépôt à terme, 1.8%, échu en novembre 2004	-	50 138
Dépôt à terme, 1.8%, échu en novembre 2004	-	50 000
Dépôt à terme, 2.25%, échu en décembre 2004	-	140 000
Dépôt à terme, 3.43%, échéant en août 2008	90 000	-
Dépôt à terme, 3.5%, échéant en mai 2009	111 000	-
Dépôt à terme, 1.7%, échéant en juin 2005	50 062	-
Dépôt à terme, 1.75%, échéant en octobre 2005	11 000	-
Dépôt à terme, 1.75%, échéant en octobre 2005	50 000	-
Dépôt à terme, 1.50%, échéant en décembre 2005	<u>140 000</u>	<u>-</u>
	452 062 \$	401 138 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	Amortis- sement cumulé	2005 Valeur comptable nette	2004 Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	10 612 \$	5 726 \$	4 886 \$	5 013 \$
Matériel informatique	<u>10 930</u>	<u>4 070</u>	<u>6 860</u>	<u>5 479</u>
	21 542 \$	9 796 \$	11 746 \$	10 492 \$

RUEL GIROUX DORION
comptables agréés

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2005****(Non vérifié)**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS		
Fournisseurs	191 \$	294 \$
Dû au Ministère de l'Environnement	58 268	87 402
Dû au CCCPP	<u>4 488</u>	<u>4 258</u>
	<u>62 947 \$</u>	<u>91 954 \$</u>

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Les gouvernements du Canada et du Québec accordent annuellement une subvention de 251 000 \$ au COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES. De ce montant, le CCEBJ doit transférer 30 000 \$ au COMITÉ D'ÉVALUATION afin de défrayer les coûts associés au fonctionnement de son secrétariat dans des bureaux du Ministère de l'Environnement. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le COMEV pour le CCEBJ sont les suivantes :

Salaires et charges sociales	34 426 \$
Traduction	664
Location de matériel roulant	198
Hébergement et repas	459
Courrier et reprographie	<u>71</u>
	<u>35 818 \$</u>

Il est à noter que le montant des dépenses excédant 30 000 \$ n'a pas à être défrayé par le CCEBJ.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Pour les placements à long terme le taux d'intérêt effectif réalisé durant l'exercice varie de 1.5% à 3.5% (2004, 1.8% à 2.6%).

10. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Pour fins de comparaison, la classification de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée pour se conformer à la présentation adoptée en 2005.

RUEL GIROUX DORION
comptables agréés

ANNEXE A

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005
(Non vérifié)**

	2005	2004
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	69 616 \$	65 517 \$
Télécommunications	3 485	2 245
Loyer (espaces à bureau)	16 090	19 820
Frais de déplacement	1 119	3 001
Traduction	14 680	12 651
Reprographie	4 655	3 483
Frais de messagerie et de poste	1 351	1 359
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	4 075	3 339
Expertise et frais de rencontres	765	1 100
Mauvaises créances	365	-
Assurances	591	615
Cotisation, affiliations et congrès	760	242
Honoraires professionnels	1 435	1 398
Honoraires de consultation	28 016	7 147
Formation	1 201	1 530
Frais de site Internet	4 356	2 760
Intérêts et frais bancaires	106	357
Amortissement	<u>3 149</u>	<u>3 073</u>
	155 815	129 637
 Dépenses attribuables au COMEV	 <u>30 000</u>	 <u>30 000</u>
	 <u>185 815 \$</u>	 <u>159 637 \$</u>

ANNEXE 4

COMPOSITION, RÉUNIONS ET PROJETS ÉTUDIÉS PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV)

A. Composition

Membres nommés par le gouvernement du Québec

M. Daniel Berrouard
M^{me} Mireille Paul

Membres nommés par l'Administration régionale crie (ARC)

M. Brian Craik
M. Philip Awashish

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M. Éric Giroux
M. Jacques Grondin

B. Réunions

Le Comité d'évaluation a tenu sa 204^e réunion à Montréal, le 17 juin 2004. Il s'est également rencontré par le biais de 3 conférences téléphoniques, soit les 14 septembre et 12 novembre 2004 ainsi que le 8 février 2005.

C. Projets étudiés

1. Décontamination de sols, usine Barrette-Chapais, Barrette-Chapais Itée;
2. Démantèlement et remplacement de réservoirs pétroliers aux aéroports de Wemindji, Eastmain et Waskaganish, Transports Canada;
3. Exploration minière, propriété de Corner Bay, Ressources MSV inc.;
4. Stabilisation des berges de la rivière Eastmain, Corporation du village cri d'Eastmain;
5. Exploitation d'une carrière au km 87,4 de la route R-1005, Canton de Lozeau, Municipalité de la Baie-James;
6. Réhabilitation des sols contaminés à Nemaska, Transport Jacques Auger inc.;
7. Création d'aires protégées dans la province naturelle F, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, ministère de l'Environnement, complément d'information.

1. Décontamination de sols, usine Barrette-Chapais, Barrette-Chapais Itée

Ce projet dit de « zone grise»⁶ portait sur la décontamination in situ de sols contaminés aux hydrocarbures sur un site attenant à l'usine de sciage Barrette-Chapais destiné à la réception et à l'entretien de la machinerie mobile. L'initiateur avait déjà procédé à l'excavation et à l'entreposage sécuritaire du matériel contaminé, soit 1 300 m³, une quantité trop importante pour envisager le transport du sol vers un lieu de traitement. C'est pour cette raison qu'il a opté pour un traitement sur place. Au terme de l'étude des renseignements consignés à cette demande, le COMEV a recommandé à l'administrateur provincial de ne pas assujettir ce projet.

2. Démantèlement et remplacement de réservoirs pétroliers aux aéroports de Wemindji, Eastmain et Waskaganish, Transports Canada

Le COMEV a étudié ce projet lors de la 204^e réunion. Celui-ci consistait à corriger les aspects non conformes des réservoirs de produits pétroliers représentant un danger pour l'environnement, et ce, par leur démantèlement et leur remplacement. Suite à l'étude de l'ensemble des informations se rapportant à ce dossier, le COMEV a considéré que

l'ensemble des améliorations prévues aux équipements pétroliers assurerait une meilleure protection environnementale. C'est donc en sachant que ces travaux se réaliseraient conformément à la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et aux encadrements légaux existants que le COMEV a recommandé à l'administrateur fédéral que ce projet soit exempté du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

3. Exploration minière, propriété de Corner Bay, Ressources MSV inc.

Ce projet d'exploration minière souterraine visait la collecte de données nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'exploitation de l'ensemble du gisement. Suite à l'étude des renseignements préliminaires, le COMEV a écrit à l'administrateur provincial le 6 juillet 2004 afin de recevoir un complément d'information sur certains aspects relatifs à la description et aux impacts du projet tels que le fonçage des rampes, les minéraux qui feront l'objet d'une évaluation de potentiel, la géologie locale, le milieu environnant, la source et des détails d'approvisionnement en eau fraîche, les analyses d'eau de mine, des aspects ayant trait à l'effluent final et les risques reliés au potentiel de drainage minier acide. Au 31 mars 2005, le Comité n'avait toujours pas reçu les renseignements demandés.

⁶ Les projets de zone grise ne figurent pas sur la liste des projets assujettis au processus, ni sur la liste des projets exemptés (annexes du chapitre 22)

4. Stabilisation des berges de la rivière Eastmain, Corporation du village cri d'Eastmain

Le Comité d'évaluation a procédé à l'étude de ce projet réalisé en terres de catégorie 1A et de catégorie III lors de sa 204^e réunion. L'intervention souhaitée avait comme objectif de stabiliser 450 mètres de berges attenant à la communauté d'Eastmain, et ce, par un remplissage granulaire au pied de la zone affectée, suivi par un ensemencement et des plantations. L'initiateur prévoyait également y construire un brise-lames et réparer un quai existant. Le COMEV a présenté une demande de clarifications à l'administrateur local en environnement (portion du projet en terres de catégorie 1A) ainsi qu'à l'administrateur provincial (portion du projet en terres de catégorie III) et portant sur l'exactitude des renseignements fournis à l'égard des différentes composantes du projet de même que les impacts anticipés de ce projet sur le milieu aquatique. Ayant obtenu les clarifications souhaitées, le COMEV a recommandé de ne pas assujettir ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Cette recommandation fut formulée à l'administrateur local en environnement ainsi qu'à l'administrateur provincial.

5. Exploitation d'une carrière au km 87,4 de la route R-1005, Canton de Lozeau, Municipalité de la Baie-James

Les renseignements se rapportant à ce projet furent reçus au courant du mois de septembre 2004. Ce projet de zone grise portait sur l'exploitation d'une carrière dont la superficie du sol à découvrir serait de 2,80 hectares. Les matériaux extraits de cette carrière serviraient notamment au rechargement de la route R-1005. Au terme de son analyse de ce dossier, le COMEV a recommandé à l'administrateur provincial l'exemption de ce projet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Dans sa missive, le Comité d'évaluation a souligné l'importance que le maître de trappe soit informé de l'ouverture de cette carrière et des périodes prévues pour le dynamitage. L'initiateur entreverra également la possibilité de faire appel à la main-d'œuvre cri dans la mise en œuvre de ce projet.

6. Réhabilitation de sols contaminés à Nemaska, Transport Jacques Auger inc.

Le COMEV fut saisi de ce projet au début du mois d'octobre 2004. Celui-ci portait sur le traitement de sols contaminés par des hydrocarbures pétroliers suite à un déversement accidentel survenu à la station de service de Nemaska. Les 540 m³ de sols ont été excavés et acheminés pour entreposage et traitement par

biodégradation (jusqu'au niveau A) sur le site d'une sablière de la communauté de Nemaska situé en terres de catégorie III.

protégées aux cinq qui furent prévues à l'origine.

Suite à l'analyse de l'ensemble du dossier et comprenant que les travaux seraient réalisés dans le respect des encadrements existants à cet effet, le COMEV a recommandé à l'administrateur provincial le non-assujettissement de ce projet.

7. Création d'aires protégées dans la province naturelle F, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, ministère de l'Environnement, complément d'information

L'objectif de ce projet portait sur l'ajout de trois aires protégées à la directive élaborée en décembre 2003 par le COMEV pour le projet de création de cinq aires protégées dans la province naturelle des Basses-Terres de l'Abitibi et de la Baie-James. La modification souhaitée portera donc à huit le nombre d'aires protégées projetées par la directive d'étude d'impact, soit deux réserves aquatiques et six réserves de biodiversité qui au total protègent 4 229,2 km² de territoire.

Après avoir étudié le complément d'information soumis par l'initiateur, le COMEV a transmis à l'administrateur provincial sa recommandation sur la portée de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social à être effectuée par l'initiateur. Cette recommandation fut actualisée en fonction du rajout des trois aires

ANNEXE 5

**TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS
AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV)
ET AU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX)⁷**

PROJET	INITIATEUR	ASSUJETTI AU PROCESSUS	RECOMMANDATION DU COMEV	RECOMMANDATION DU COMEX
Décontamination de 1300 m ³ de sols	Barrette-Chapais ltée	Non	-	-
Réhabilitation de 540 m ³ de sols contaminés à Nemaska	Transport Jacques Auger inc.	Non	Se conformer aux encadrements légaux existants	-
Essais balistiques	SNC Technologies	Oui	-	Refuser le projet
Démantèlement et remplacement de réservoirs pétroliers aux aéroports d'Eastmain, de Waskaganish et de Wemindji	Transports Canada	Non	Se conformer aux encadrements légaux existants	-
Exploration minière souterraine	Propriété Corner Bay, Ressources MSV inc.	-	Sous réserve d'un complément d'information attendu	-
Projet minier Troilus, (modification au certificat d'autorisation (CA))	Corporation minière INMET	Oui	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommande la modification du CA concernant le plan de minage, l'augmentation du tonnage, l'abandon du procédé de cyanuration, les digues du parc à résidus, les nouvelles haldes et le prolongement du projet jusqu'en 2010

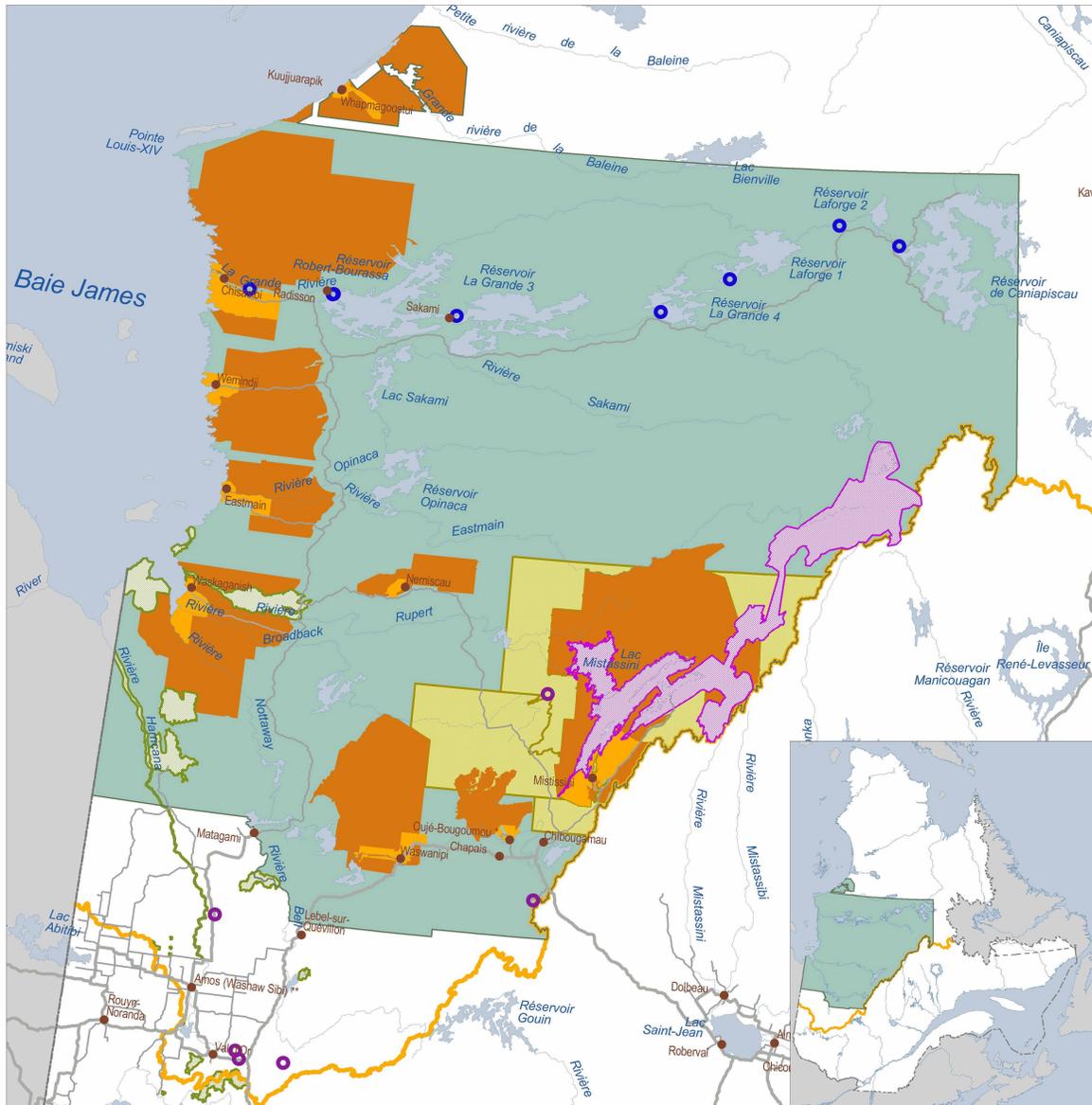
⁷ Aucun projet n'a été présenté au Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud) durant l'année 2004-2005.

PROJET	INITIATEUR	ASSUJETTI AU PROCESSUS	RECOMMANDATION DU COMEV	RECOMMANDATION DU COMEX
Projet minier Troilus, (modification au certificat d'autorisation (CA) (suite)				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion sur le suivi des effluents à poursuivre ▪ Aspects sociaux à traiter dans le prochain rapport de suivi
Exploitation du dépôt de vanadium du lac Doré et d'un complexe métallurgique	Ressources McKenzie Bay Ltée	Oui	-	À venir
Projet minier Fénelon	International Taurus inc.	Oui	-	À venir
Dépôt en tranchée de la communauté d'Eastmain	Première Nation d'Eastmain	Non	À venir	-
Mégaporcherie	Corporation de développement économique de Chapais	Oui	-	À venir
Route d'accès au secteur Broadback	Abitibi Consolidated du Canada	Oui	-	À venir
Carrière pour le rechargement de la route R-1005	Canton de Lozeau (MBJ)	Non	Informé le maître de trappe et faire appel, si possible, à la main-d'œuvre crie	-
Stabilisation des berges de la rivière Eastmain	Première Nation d'Eastmain	Non	-	-
Parc Albanel-Témiscamie-Otish	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Oui	-	À venir
Création de 5 aires protégées	MDDEP	Oui	-	À venir

PROJET	INITIATEUR	ASSUJETTI AU PROCESSUS	RECOMMANDATION DU COMEV	RECOMMANDATION DU COMEX
Création de 3 aires protégées	MDDEP	Oui	Inclure ces 3 projets à l'étude d'impacts prévue pour les 5 aires protégées déjà projetées à la Baie-James	À venir
Centrale hydroélectrique Eastmain 1-A / Rupert	Hydro-Québec	Oui	-	À venir
Suivi environnemental du complexe La Grande	Hydro-Québec	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le suivi à long terme de l'hydrologie, du régime des glaces, de la dynamique des berges et de la concentration en mercure ▪ Compléter le rapport de suivi sur la qualité de l'eau
Mini-centrale hydroélectrique	Pourvoirie Mirage	Oui	-	À venir

ANNEXE 6

Territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social



- Territoire d'application du régime
- Terres de catégorie I cries
- Terres de catégorie II cries
- Limite sud du territoire de la CBJNQ
- Frontière interprovinciale

* Les terres de catégorie I et II d'Oujé-Bougoumou font l'objet de pourparlers
 ** Amos est le siège provisoire de l'association des Eeyou de Washaw Sibi

- Centrale hydroélectrique
- Mine active
- Réserve faunique
- Parc national projeté
- Aire protégée

Sources			
Assise cartographique	MRNF	2005	
Division territoriale	MRNF	2005	
Site minier	MRNF	2005	
Territoire récréatif et protégé	MDDEP	2005	

Métadonnées	
Projection cartographique	Conique de Lambert
Système de référence géodésique	NAD 83

Réalisation
 Direction générale de l'information géographique
 Ministère des Ressources naturelles
 et de la Faune, juin 2005



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
 James Bay Advisory Committee on the Environment
 ᑕᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦ